

DÉLIBÉRATIONS

Du

CONSEIL MUNICIPAL

Du

17 MAI 2010

Blancfort

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLANQUEFORT

*_*_*_*_*_*_*_*_*_**

Séance ordinaire du : 17 Mai 2010

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 33

*_*_*_*_*_*_*_*_*_**

Aujourd'hui le dix sept mai deux mille dix à 18h00

Le Conseil Municipal de la Commune de Blanquefort dûment convoqué en date du 11 mai 2010 (convocation affichée en Mairie en date du 11 mai 2010) s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Maire

PRESENTS A LA SEANCE

PRESENTS : Vincent FELTESSE, Maire

Olivier EDANT - Chantal BULTEAU - Michel BRET - Jean-Marie DELUCHE - Christiane DEPALLE - Martine DUMAS - Véronique FERREIRA - Sandrine LACAUSSADE - Jacques PADIE, Adjoint

Pierre LABORDE - Matthias SWIERZEWSKI - Christophe JUSSON - Brigitte GUYONNAUD - Michel SAINT-BOIS - Carmen COUMAU - Marie-Ange LAMBERT - Bruno FARENIAUX - Lionel LAGUENS - Alina TURJANSKY - Isabelle MAILLE - Patrick BLANC - Lydie GAUTIER - Jean-Christophe GUILLAUME - Nathalie GAUTIER - Sylvie GIRARD - Jean-Louis ALBENTOSA - Michel BAUMET, Conseillers Municipaux

EXCUSES REPRESENTES : Jean-Louis BARIAT - Danielle LALEMANT - Yasmina BENZAÏD - Gilles PENEL - Joan TARIS

ABSENT : -----

SECRETAIRE DE SEANCE : Mathias SWIERZEWSKI

LA SEANCE EST OUVERTE

En vertu de la loi du 2 mars 1982
codifiée, le Maire certifie que la
présente délibération (et ses
annexes)
a été RECUE en Préfecture

le 26 MAI 2010

et PUBLIEE en Mairie

le 26 MAI 2010

Le Maire

Affaire n° 10.048

CONVENTION
ENTRE L'AGENCE D'URBANISME BORDEAUX METROPOLE
ET LA VILLE DE BLANQUEFORT
SUBVENTION - ANNEE 2010

La ville et l'Agence d'urbanisme Bordeaux Métropole ont établi depuis plusieurs années un partenariat étroit et suivi. Les échanges tenus dans ce cadre se sont révélés riches d'enseignements et d'apports pour les réflexions conduites par la commune concernant son projet de territoire dans ses différentes dimensions.

Au moment où de nouveaux objectifs et de nouvelles modalités de mise en œuvre du projet urbain de Blanquefort sont définis et en prévision en particulier de l'arrivée du tramway à Blanquefort à échéance de 2013, il apparaît que la ville peut trouver un intérêt encore renforcé au programme de travail de l'agence, aux études qui y sont conduites et à la dynamique d'échanges qui existe et pourrait être renforcée entre les 2 structures.

Il est en effet indispensable que l'arrivée du tramway soit anticipée et maîtrisée de la meilleure des manières possibles au travers de ses différents impacts potentiels : renforcement de l'attractivité territoriale, évolution quantitative et qualitative des besoins en matière d'habitat, modification des modes de vie et rapports à la ville comme à la ville centre, évolution des schémas de déplacements intra communaux et périphériques, incidences en matière commerciale et de services...
Il est essentiel que cet avenir s'écrive de manière cohérente avec les orientations du projet communal

La conduite opérationnelle de ce projet est particulièrement complexe puisque qu'elle doit intégrer dans un dialogue qualitatif souvent public/privé :

- les politiques de planification en matière d'habitat, d'urbanisme, de déplacement et d'économie fixées à l'échelle de l'agglomération
- les exigences environnementales
- la qualité architecturale et le confort d'usage au quotidien
- les situations construites et paysagères qui fondent l'identité de la ville

Ce travail assuré par la ville s'appuiera nécessairement sur un pilotage global et transversal associant un ensemble de partenaires et de structures expertes avec lesquelles la commune collabore régulièrement (services communautaires, Agence d'urbanisme, chambres consulaires...).

Dans ce cadre, le partenariat établi avec l'Agence d'urbanisme Bordeaux –Métropole prend tout son sens et trouve toute son utilité.

Aussi, en application des articles 1, 3 et 9 de la convention cadre signée entre l'A'Urba, Agence d'Urbanisme Bordeaux Métropole Aquitaine, et la ville de Blanquefort adoptée en Conseil municipal le 12 novembre 2001,

Il vous est proposé Mesdames, Messieurs :

- d'autoriser M. le Maire à signer la convention jointe fixant le montant de la subvention allouée pour l'année 2010 par la commune de Blanquefort à l'A'Urba au titre des objectifs rappelés ci-dessus.

Le montant de cette subvention s'élève à 50 000 €.

- d'autoriser le versement de cette subvention en 3 tranches

- 50 % à la signature de la présente convention

- 25 % au 15 septembre 2010

- 25 % au 15 décembre 2010

Le montant de la dépense est prévue au budget 2010 nature 6574 -fonction 824

Mise aux voix la délibération est adoptée à 26 voix pour, 3 contre (J.C. Guillaume, N. Gautier, M. Baومت), 3 abstentions (S. Girard, J.L. Albentosa et J. Taris) et V. Feltesse ne prend pas part au vote.

Fait et délibéré à BLANQUEFORT le 17 mai 2010

Pour expédition conforme,
Le Maire



V. Felt

Acte à classer

DEL10-048

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2010-05-26T10-43-24.01 (MI24683694)

Identifiant unique de l'acte : 033-213300569-20100517-DEL10-048-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Convention entre l'agence d'urbanisme Bordeaux métropole et la ville de Blanquefort. Subvention année 2010

Date de décision : 17/05/2010



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communesActe : [CM170510.48 Convention A'Urba.PDF](#)Pièces jointes : [CM 170510-3 PJ convention A'Urba.PDF](#)

Groupe émetteur de l'acte : SECGEN

Préparé	Le 26/05/10 à 10:41	Par DELPEYROUX Maria-Begonia
Transmis	Le 26/05/10 à 10:43	Par DELPEYROUX Maria-Begonia
Accusé de réception	Le 26/05/10 à 10:55	

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLANQUEFORT

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Séance ordinaire du : 17 Mai 2010

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 33

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Aujourd'hui le dix sept mai deux mille dix à 18h00

Le Conseil Municipal de la Commune de Blanquefort dûment convoqué en date du 11 mai 2010 (convocation affichée en Mairie en date du 11 mai 2010) s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Maire

PRESENTS A LA SEANCE

PRESENTS : Vincent FELTESSE, Maire

Olivier EDANT - Chantal BULTEAU - Michel BRET - Jean-Marie DELUCHE - Christiane DEPALLE - Martine DUMAS - Véronique FERREIRA - Sandrine LACAUSSE - Jacques PADIE, Adjoints

Pierre LABORDE - Matthias SWIERZEWSKI - Christophe JUSSON - Brigitte GUYONNAUD - Michel SAINT-BOIS - Carmen COUMAU - Marie-Ange LAMBERT - Bruno FARENIAUX - Lionel LAGUENS - Alina TURJANSKY - Isabelle MAILLE - Patrick BLANC - Lydie GAUTIER - Jean-Christophe GUILLAUME - Nathalie GAUTIER - Sylvie GIRARD - Jean-Louis ALBENTOSA - Michel BAUMET, Conseillers Municipaux

EXCUSES REPRESENTES : Jean-Louis BARIAT - Danielle LALEMANT - Yasmina BENSÂÏD - Gilles PENEL - Joan TARIS

ABSENT : -----

SECRETAIRE DE SEANCE : Mathias SWIERZEWSKI

LA SEANCE EST OUVERTE

En vertu de la loi du 2 mars 1982
codifiée, le Maire certifie que la
présente délibération (et ses
annexes)
a été RECUE en Préfecture

le **26 MAI 2010**

et PUBLIEE en Mairie

le **26 MAI 2010**

Le Maire

Affaire n° 10.049

CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BLANQUEFORT ET L'ASSOCIATION A.B.C.

La richesse de la vie associative est une spécificité forte de Blanquefort. Reconnaître cette richesse comme vecteur de lien social et la favoriser par des partenariats et soutiens durables constituent des engagements résolus de la Ville.

La capacité de l'ABC à fédérer et soutenir les porteurs de projet et à dynamiser l'ensemble de la démarche inter associative locale est reconnue à Blanquefort, et bien au-delà même de la commune. Fort de ces acquis, la Ville entend poursuivre le travail engagé avec l'ABC, Maison des Jeunes et de la Culture, membre de la fédération des MJC, dans les principes partagés de l'éducation populaire.

La jeunesse est par ailleurs une caractéristique de la population qui vit à Blanquefort, avec la présence de nombreux établissements d'enseignement et de formation. La Ville en a fait l'une de ses priorités, un axe fort de son engagement vis à vis de la population

A ce titre, la Ville entend accompagner les jeunes dans leurs parcours vers l'autonomie et la citoyenneté. Les assises de la jeunesse, initiées en juin 2008 et co-animées par la Ville et l'ABC, ont permis une vaste réflexion qui donne lieu aujourd'hui à des projets nouveaux ou à une inflexion des actions proposées aux jeunes.

Une convention cadre avait été conclue entre la Ville et l'ABC ; elle arrive à son terme le 30 juin prochain. Il convient donc de la renouveler pour poursuivre et approfondir la collaboration établie dans les secteurs de la vie associative et de l'action jeunesse au profit de la population blanquefortaise.

Dans ce cadre, il est proposé d'adopter pour une durée de 3 ans la convention cadre de partenariat jointe à la présente délibération. Elle définit en particulier les missions de fédération du secteur associatif, d'animation de l'action jeunesse, de coordination du réseau musique et danse assumée par l'ABC et introduit sa participation à l'analyse des besoins sociaux réalisée par la ville.

Aussi, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention cadre de partenariat ci-jointe entre la ville de Blanquefort et l'association ABC pour une durée de 3 ans.

Mise aux voix, la proposition ci-dessus est adoptée à 33 voix pour.

Fait et délibéré à BLANQUEFORT le 17 mai 2010



pour expédition conforme,
Le Maire
V. Feltus

Acte à classer

DEL10-049

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2010-05-26T10-43-24.03 (MI24683701)

Identifiant unique de l'acte : 033-213300569-20100517-DEL10-049-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Convention cadre de partenariat entre la ville de Blanquefort et l'association ABC

Date de décision : 17/05/2010



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.9. CultureActe : [CM170510.49 Convention ville ABC.PDF](#)Pièces jointes : [CM_170510-4 PJ Convention de partenariat cadre entre la ville de Blanquefort et l'abc.PDF](#)

Groupe émetteur de l'acte : SECGEN

Préparé Le 26/05/10 à 10:41

Par [DELPEYROUX Maria-Begonia](#)

Transmis Le 26/05/10 à 10:43

Par [DELPEYROUX Maria-Begonia](#)

Accusé de réception Le 26/05/10 à 10:55

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLANQUEFORT

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_**

Séance ordinaire du : 17 Mai 2010

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 33

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_**

Aujourd'hui le dix sept mai deux mille dix à 18h00

Le Conseil Municipal de la Commune de Blanquefort dûment convoqué en date du 11 mai 2010 (convocation affichée en Mairie en date du 11 mai 2010) s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Maire

PRESENTS A LA SEANCE

PRESENTS : Vincent FELTESSE, Maire

Olivier EDANT - Chantal BULTEAU - Michel BRET - Jean-Marie DELUCHE - Christiane DEPALLE - Martine DUMAS – Véronique FERREIRA - Sandrine LACAUSSE - Jacques PADIE, Adjoints

Pierre LABORDE - Matthias SWIERZEWSKI - Christophe JUSSON - Brigitte GUYONNAUD - Michel SAINT-BOIS - Carmen COUMAU - Marie-Ange LAMBERT - Bruno FARENIAUX - Lionel LAGUENS - Alina TURJANSKY - Isabelle MAILLE - Patrick BLANC - Lydie GAUTIER - Jean-Christophe GUILLAUME - Nathalie GAUTIER - Sylvie GIRARD - Jean-Louis ALBENTOSA - Michel BAUMET, Conseillers Municipaux

EXCUSES REPRESENTES : Jean-Louis BARIAT - Danielle LALEMANT - Yasmina BENSÂÏD - Gilles PENEL - Joan TARIS

ABSENT : ----

SECRETAIRE DE SEANCE : Mathias SWIERZEWSKI

LA SEANCE EST OUVERTE

En vertu de la loi du 2 mars 1982
codifiée, le Maire certifie que la
présente délibération (et ses
annexes)
a été RECUE en Préfecture

le **26 MAI 2010**

et PUBLIEE en Mairie

le **26 MAI 2010**

Le Maire

Affaire n° 10.050

**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CREAQ :
ACCOMPAGNEMENT POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION
« ECONOMIES D'ENERGIE ET D'EAU DANS LES LOGEMENTS »**

L'Agenda 21 de la Ville de Blanquefort, adopté en février 2007, prévoyait plusieurs actions liées aux économies d'énergie et d'eau : l'incitation à acquérir des récupérateurs d'eau pluviale (opération conjointe entre la CUB et la Ville, menée en 2007 et 2008 et ayant permis d'accorder une aide financière à 220 Blanquefortais, en complément des 750 habitants aidés dans leur acte d'achat de composteurs), la délivrance de conseils pour réaliser des économies dans les logements (action pas encore réalisée à ce jour).

Dans cette optique, un plan fédérant plusieurs actions a été préparé en 2009 pour inciter propriétaires et locataires de logements à Blanquefort à réaliser des économies d'énergie et d'eau.

Ce plan d'actions cherche à contribuer, sur le long terme, à l'engagement pris par la France au niveau international de réduire par 4 ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050, par rapport au niveau des émissions de 1990 (stratégie dite de « facteur 4 »). S'agissant cependant du court et moyen terme (5 à 10 premières années du plan d'action), des objectifs intermédiaires ont été fixés à Blanquefort, pouvant se résumer à la formule des « 4 fois 20 % » :

- 20% d'économies d'énergie
- 20% de réduction des gaz à effet de serre
- 20% de sources d'énergies renouvelables
- 20% d'économies d'eau.

L'idée est de s'appuyer sur des actions municipales, mais aussi de décupler leur effet par une véritable dynamique citoyenne, individuelle et collective afin que tous, propriétaires ou locataires, privés ou bailleurs sociaux, quelle que soit leur capacité financière, puissent contribuer à alimenter une centrale à « négawatts » : il s'agit d'une centrale virtuelle qui, contrairement à une centrale classique qui produit de l'énergie (mesurée en watts), produira des économies d'énergie mesurées en « négawatts » (elle sera alimentée par les économies réalisées par tous).

Suivant la méthode adoptée pour plusieurs actions de l'Agenda 21 municipal, ce plan a été élaboré par un atelier participatif composé d'habitants, de professionnels du bâtiment et de représentants de la municipalité. L'atelier a œuvré de novembre 2008 à juin 2009 au cours de 7 séances de travail.

L'atelier a été piloté par la Ville, accompagnée du Centre régional d'éco-énergétique en Aquitaine (CREAQ), association localisée à Bordeaux. L'intervention du CREAQ a été entièrement financée en 2009 par ses partenaires institutionnels avec l'ADEME, le Conseil Régional d'Aquitaine et le Conseil Général de la Gironde dans le cadre de sa mission d'accompagnement des démarches collectives prévues dans sa convention d'Espace Info Energie (EIE).

L'année 2010 sera consacrée à Blanquefort à la mise en œuvre des actions validées par la municipalité. Pour cela, il est proposé de continuer à s'appuyer sur le CREAQ qui aura pour mission de mettre en œuvre certaines des actions prévues (voir détails dans la convention ci-annexée) :

- rédiger un « guide des guides » : il facilitera la lecture des multiples plaquettes d'information existant sur les travaux et équipements possibles, les aides financières disponibles, etc. ;
- participer avec la mairie à la conception d'une centrale à négawatts

- participer à la formation des guides-négawatts : sur le modèle des guides-composteurs formés par le Conseil Général et l'ADEME (14 à Blanquefort en 2009), des guides-négawatts sont des habitants volontaires formés qui pourront relayer les informations disponibles dans le lieu ressource et inciter les Blanquefortais à s'y rendre, notamment pour bénéficier des conseils personnalisés, prêter des équipements de mesure des consommations d'énergie et d'eau et expliquer leur fonctionnement et leur utilité, aider à installer les petits équipements, tels les kits d'économie d'eau, etc. Une façon innovante de développer la culture des négawatts plus rapidement sur la commune et de compléter les canaux traditionnels de l'information municipale ;
- proposer des suivis des consommations énergie et eau avant et après travaux ou équipement, afin de vérifier l'efficacité des interventions pratiquées ;
- accompagner la mairie dans l'achat de matériels de mesures : thermomètres, wattmètres, débitmètres pourront être prêtés aux habitants pour qu'ils puissent eux-mêmes déceler les sur-consommations énergétiques et d'eau ;
- aider la Mairie à concevoir une méthodologie d'achats groupés et rechercher les partenariats possibles afin de faire bénéficier les Blanquefortais de tarifs individuels avantageux sur l'achat de divers matériels (mousseurs, panneaux solaires, études thermiques, matériaux isolants, etc.) ;
- animer des ateliers collectifs d'information.

D'autres actions prévues au plan seront prises en charge directement par la Ville : création d'un observatoire cartographié, animation d'un lieu ressource d'information, recherche et formation des guides-négawatts, animation d'un réseau d'échanges des savoirs autour des économies d'énergie et d'eau, mise à disposition de supports d'information et d'instruments de mesure, achats groupés de matériel.

Le plan intègre également trois actions menées par d'autres partenaires :

- la thermographie aérienne, réalisée par la CUB en 2009 et co-financée par la Ville à hauteur de 2.459 € (délibération du Conseil Municipal du 9 février 2009)
- la permanence en Mairie d'un Espace Info Energie (EIE) : action intégralement prise en charge financièrement par la CUB dans le cadre de ses actions d'accompagnement de la thermographie aérienne
- l'aide financière au diagnostic énergétique des logements accordée sous certaines conditions par le Conseil Régional d'Aquitaine.

Pour la mise en œuvre en 2010 de ce plan d'actions complet le CREAQ sollicite de la Ville de Blanquefort une participation de 7.000 €.

Les partenaires du CREAQ en tant qu'EIE reconnaissant la qualité et le caractère innovant de la démarche engagée, s'associent à ce partenariat en finançant de leur côté 50% soit 7.000 €.

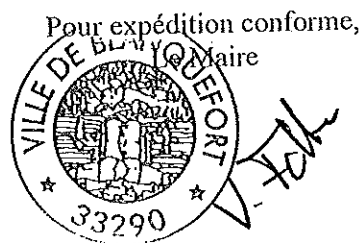
En conséquence, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- approuver le principe d'un partenariat avec le CREAQ et ses partenaires pour la mise en œuvre du plan d'action municipal favorisant les économies d'énergie et d'eau dans les logements à Blanquefort,
- autoriser le versement d'une subvention au CREAQ d'un montant de 7.000 €.

Les crédits sont prévus au budget 2010, nature 6574, fonction 025.

Mise aux voix, la proposition ci-dessus est adoptée à 33 voix pour.

Fait et délibéré à BLANQUEFORT le 17 mai 2010



Acte à classer

DEL10-050

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2010-05-26T10-43-24.00 (MI24683690)

Identifiant unique de l'acte : 033-213300569-20100517-DEL10-050-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Convention de partenariat avec le CREAQ : accompagnement pour la mise en oeuvre du plan d'action "économies d'énergie et d'eau dans les logements"



Date de décision : 17/05/2010

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.5. Politique de la ville-habitat-logementActe : [CM170510.50 convention partenariat CREAQ.PDF](#)Pièces jointes : [CM 170510-5 PJ Convention CREAQ.PDF](#)

Groupe émetteur de l'acte : SECGEN

Préparé	Le 26/05/10 à 10:41	Par DELPEYROUX Maria-Begonia
Transmis	Le 26/05/10 à 10:43	Par DELPEYROUX Maria-Begonia
Accusé de réception	Le 26/05/10 à 10:55	

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLANQUEFORT**

*_*_*_*_*_*_*_*_*_**

Séance ordinaire du : 17 Mai 2010

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 33

*_*_*_*_*_*_*_*_*_**

Aujourd'hui le dix sept mai deux mille dix à 18h00

Le Conseil Municipal de la Commune de Blanquefort dûment convoqué en date du 11 mai 2010 (convocation affichée en Mairie en date du 11 mai 2010) s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Maire

PRESENTS A LA SEANCE

PRESENTS : Vincent FELTESSE, Maire

Olivier EDANT - Chantal BULTEAU - Michel BRET - Jean-Marie DELUCHE - Christiane DEPALLE - Martine DUMAS - Véronique FERREIRA - Sandrine LACAUSSE - Jacques PADIE, Adjoints

Pierre LABORDE - Matthias SWIERZEWSKI - Christophe JUSSON - Brigitte GUYONNAUD - Michel SAINT-BOIS - Carmen COUMAU - Marie-Ange LAMBERT - Bruno FARENIAUX - Lionel LAGUENS - Alina TURJANSKY - Isabelle MAILLE - Patrick BLANC - Lydie GAUTIER - Jean-Christophe GUILLAUME - Nathalie GAUTIER - Sylvie GIRARD - Jean-Louis ALBENTOSA - Michel BAUMET, Conseillers Municipaux

EXCUSES REPRESENTES : Jean-Louis BARIAT - Danielle LALEMANT - Yasmina BENSAÏD - Gilles PENEL - Joan TARIS

ABSENT : -----

SECRETARE DE SEANCE : Mathias SWIERZEWSKI

LA SEANCE EST OUVERTE

En vertu de la loi du 2 mars 1982
codifiée, le Maire certifie que la
présente délibération (et ses
annexes)
a été RECUE en Préfecture

le 26 MAI 2010

et PUBLIEE en Mairie

le 26 MAI 2010

Le Maire

Affaire n° 10.051

CESSION D'ALIGNEMENT RUE DE GUYENNE AU PROFIT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE BORDEAUX

La commune de Blanquefort a obtenu de la Communauté Urbaine de Bordeaux dans le cadre du Fond de proximité la réalisation d'une opération de requalification de voirie rue de Guyenne.

Ces travaux consisteront en l'aménagement d'un cheminement piéton rue de Guyenne entre la rue Male Jordane et la rue du Maréchal de Lattre de Tassigny.

Pour permettre la réalisation de ces travaux, la CUB avait demandé d'acquérir une emprise de 45 m² à détacher de la parcelle communale BO 127.

Par la délibération n° 09.14014 décembre 2009, le conseil municipal a autorisé la cession de 45 m² à la Communauté urbaine de Bordeaux.

Pour des raisons techniques la Communauté urbaine de Bordeaux a été amenée à modifier l'emprise, pour la porter à 54 m² (indiqués sur plan joint) et non plus à 45 m².

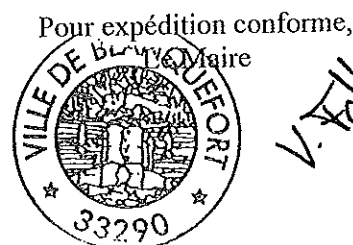
Cette opération ayant un caractère d'intérêt général et le terrain à céder n'ayant aucune autre vocation que celui d'espace public, cette cession peut intervenir à titre gracieux.

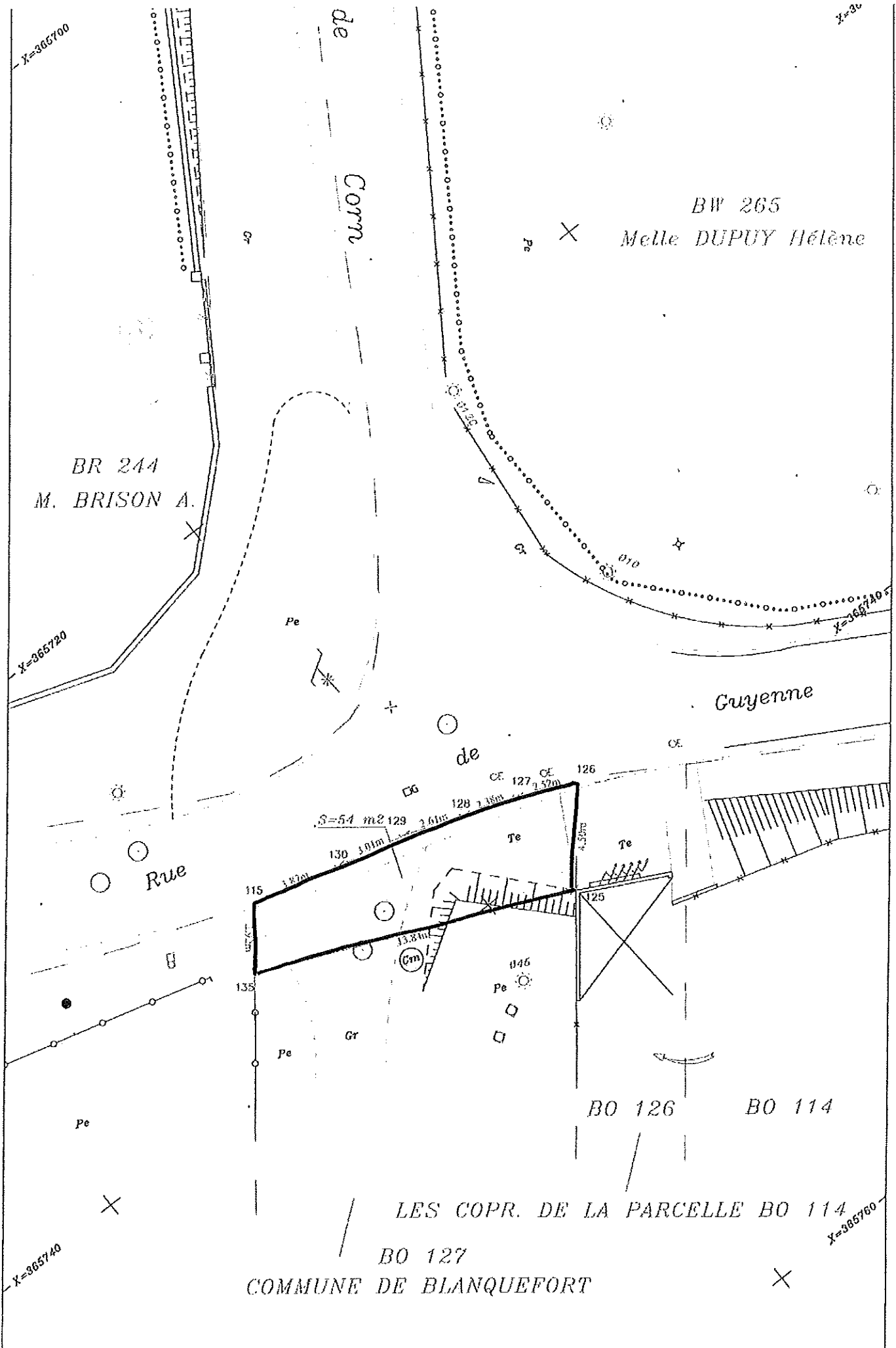
Aussi, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs,

- d'annuler la délibération n° 09.140 du 14 décembre 2009
- de bien vouloir donner votre accord sur la session d'alignement de 54 m² rue de Guyenne telle que présenté ci-dessus au profit de la Communauté urbaine de Bordeaux.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes s'y rattachant.

Mise aux voix, la proposition ci-dessus est adoptée à 33 voix pour.

Fait et délibéré à BLANQUEFORT le 17 mai 2010





BO 176
SA HLM DOMOFRANCE

MATRICULE	X	Y
116	365733.83	293832.42
125	365741.81	293843.26
126	365738.29	293846.07

LES COPR. DE LA PARCELLE BO 114
BO 127
COMMUNE DE BLANQUEFORT

Acte à classer

DEL10-051

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2010-05-26T10-43-24.02 (MI24683698)

Identifiant unique de l'acte : 033-213300569-20100517-DEL10-051-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Cession d'alignement rue de Guyenne au profit de la communauté urbaine de Bordeaux

Date de décision : 17/05/2010



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.3. VoirieActe : CM170510.51 Cession alignement rue Guyenne.PDFPièces jointes : CM 170510-6 PJ Cession d'alignement rue Guyenne au profit de la CUB.PDF

Groupe émetteur de l'acte : SECGEN

Préparé	Le 26/05/10 à 10:41	Par <u>DELPEYROUX Maria-Begonia</u>
Transmis	Le 26/05/10 à 10:43	Par <u>DELPEYROUX Maria-Begonia</u>
Accusé de réception	Le 26/05/10 à 10:55	

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLANQUEFORT

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_**

Séance ordinaire du : 17 Mai 2010

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 33

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_**

Aujourd'hui le dix sept mai deux mille dix à 18h00

Le Conseil Municipal de la Commune de Blanquefort dûment convoqué en date du 11 mai 2010 (convocation affichée en Mairie en date du 11 mai 2010) s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Maire

PRESENTS A LA SEANCE

PRESENTS : Vincent FELTESSE, Maire

Olivier EDANT - Chantal BULTEAU - Michel BRET - Jean-Marie DELUCHE - Christiane DEPALLE - Martine DUMAS - Véronique FERREIRA - Sandrine LACAUSSE - Jacques PADIE, Adjoints

Pierre LABORDE - Matthias SWIERZEWSKI - Christophe JUSSON - Brigitte GUYONNAUD - Michel SAINT-BOIS - Carmen COUMAU - Marie-Ange LAMBERT - Bruno FARENIAUX - Lionel LAGUENS - Alina TURJANSKY - Isabelle MAILLE - Patrick BLANC - Lydie GAUTIER - Jean-Christophe GUILLAUME - Nathalie GAUTIER - Sylvie GIRARD - Jean-Louis ALBENTOSA - Michel BAUMET, Conseillers Municipaux

EXCUSES REPRESENTES : Jean-Louis BARIAT - Danielle LALEMANT - Yasmina BENSALD - Gilles PENEL - Joan TARIS

ABSENT : ----

SECRETAIRE DE SEANCE : Mathias SWIERZEWSKI

LA SEANCE EST OUVERTE

En vertu de la loi du 2 mars 1982
codifiée, le Maire certifie que la
présente délibération (et ses
annexes)
a été RECUE en Préfecture

le **26 MAI 2010**

et PUBLIEE en Mairie

le **26 MAI 2010**

Le Maire

Affaire n° 10.052

**DEMANDE AUPRES DU CONSEIL GENERAL DE LA GIRONDE
DE FINANCEMENT DE PROJET AU TITRE DU FONDS
DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COMMUNES
Année 2010**

Le Conseil Général de la Gironde a informé la commune qu'une enveloppe de 31 500 euros serait attribuée à la ville de Blanquefort pour l'année 2010 au titre du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C.).

La ville de Blanquefort va réaliser, dans le cadre du programme de restauration de son patrimoine ancien et de réduction des dépenses énergétiques, la réfection des toitures, le ravalement et l'isolation thermique du château Maurian situé 60 rue de Maurian.

Les travaux d'un montant total de 130 000 euros HT portent sur la réfection complète des toitures basses, le ravalement et le confortement des balustres en pierre de taille, le remplacement des menuiseries extérieures par des menuiseries en chêne avec double vitrage à isolation renforcée et l'isolation des combles.

Aussi, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs,

- de soumettre au Conseil Général de la Gironde, les travaux de restauration du château Maurian situé 60 rue de Maurian pour bénéficier du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes au titre de l'année 2010 (au titre des dépenses d'investissement hors voirie).

Mise aux voix, la proposition ci-dessus est adoptée à 33 voix pour.

Fait et délibéré à BLANQUEFORT le 17 mai 2010

Pour expédition conforme,

Le Maire



V. Felber

Acte à classer

DEL10-052

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2010-05-26T10-43-23.00 (MI24683683)

Identifiant unique de l'acte : 033-213300569-20100517-DEL10-052-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Demande auprès du Conseil Général de la Gironde de financement de projet au titre du fonds départemental d'aide à l'équipement des communes. Année 2010



Date de décision : 17/05/2010

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.8. Fonds de concoursActe : [CM170510.52 Demande au Conseil Général financement FDAEC.PDF](#)

Groupe émetteur de l'acte : SECGEN

Préparé	Le 26/05/10 à 10:41	Par DELPEYROUX Maria-Begonia
Transmis	Le 26/05/10 à 10:43	Par DELPEYROUX Maria-Begonia
Accusé de réception	Le 26/05/10 à 10:55	

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLANQUEFORT**

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_**

Séance ordinaire du : 17 Mai 2010

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 33

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_**

Aujourd'hui le dix sept mai deux mille dix à 18h00

Le Conseil Municipal de la Commune de Blanquefort dûment convoqué en date du 11 mai 2010 (convocation affichée en Mairie en date du 11 mai 2010) s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Maire

PRESENTS A LA SEANCE

PRESENTS : Vincent FELTESSE, Maire

Olivier EDANT - Chantal BULTEAU - Michel BRET - Jean-Marie DELUCHE - Christiane DEPALLE - Martine DUMAS – Véronique FERREIRA - Sandrine LACAUSSE - Jacques PADIE, Adjoints

Pierre LABORDE - Matthias SWIERZEWSKI - Christophe JUSSON - Brigitte GUYONNAUD - Michel SAINT-BOIS - Carmen COUMAU - Marie-Ange LAMBERT - Bruno FARENIAUX - Lionel LAGUENS - Alina TURJANSKY - Isabelle MAILLE - Patrick BLANC - Lydie GAUTIER - Jean-Christophe GUILLAUME - Nathalie GAUTIER - Sylvie GIRARD - Jean-Louis ALBENTOSA - Michel BAUMET, Conseillers Municipaux

EXCUSES REPRESENTES : Jean-Louis BARIAT - Danielle LALEMANT - Yasmina BENSÄÏD - Gilles PENEL - Joan TARIS

ABSENT : ----

SECRETAIRE DE SEANCE : Mathias SWIERZEWSKI

LA SEANCE EST OUVERTE

En vertu de la loi du 2 mars 1982
codifiée, le Maire certifie que la
présente délibération (et ses
annexes)
a été RECUE en Préfecture

le 26 MAI 2010

et PUBLIEE en Mairie

le 26 MAI 2010

Le Maire

Affaire n° 10.053

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES
(avances et subventions pour projet spécifique)
Exercice 2010

Chaque année le conseil municipal attribue aux associations sportives, membres ou non de l'ESB, une avance de subvention correspondant à 60 % du montant de la subvention de partenariat de l'année précédente et éventuellement des subventions pour contrats d'objectifs (sur demande justifiée) ainsi qu'au titre des dispositifs Chèque Sport et Ticket Relais Club.

Il vous est donc proposé, Mesdames, Messieurs,

Concernant les avances de subventions :

- d'attribuer pour 2010 une avance sur subvention d'un montant de 60 % de la subvention de partenariat 2009 (celui-ci ne pouvant être supérieur à 23 000 €) aux associations E.S.B. suivant le tableau en annexe.
- d'attribuer pour 2010 une avance sur subvention d'un montant de 60 % de la subvention de partenariat 2009 aux associations UNSS DUPATY, BOULES CAYCHACAISES, QUILLÉ CLUB CAYCHACAIS, ROLLER GLISSE EMOTION suivant le tableau en annexe.


Concernant les subventions pour demande spécifique :

- d'anticiper le versement d'une subvention pour demande spécifique pour les associations qui en ont fait la demande telles que l'Association E.S.B. OXYGENE (10 km), l'Association E.S.B. TENNIS, l'Association E.S.B. CYCLOTOURISME (Cyclovendanges), les associations E.S.B. BASKET, E.S.B. GYMNASIQUE SPORTIVE, E.S.B. NATATION, E.S.B. FOOTBALL (reliquats Chèques-Sports et Tickets Relais Club).

Les crédits sont inscrits au budget 2010 nature 6574 – fonction 40

Mise aux voix, la proposition ci-dessus est adoptée à 33 voix pour.

Fait et délibéré à BLANQUEFORT le 17 mai 2010

Pour expédition conforme,
Le Maire

V. Felber

**AVANCES SUR SUBVENTIONS
POUR LES ASSOCIATIONS SPORTIVES - ANNEE 2010**

ASSOCIATIONS	Subvention de partenariat 2009	Avance 2010 (2009 x 60%)	Subvention ou déduction contrats d'objectifs 2010	Chèque Sport	Ticket Relais Club	Total
BADMINTON	3 000,00 €	1 800,00 €				1 800,00 €
BASKET	15 200,00 €	9 120,00 €		65,00 €		9 185,00 €
BUDO	4 500,00 €	2 700,00 €				2 700,00 €
CANOE KAYAK	3 000,00 €	1 800,00 €				1 800,00 €
CYCLOTOURISME	200,00 €	120,00 €	500,00 €			620,00 €
ESCRIME	3 000,00 €	1 800,00 €				1 800,00 €
FOOTBALL	52 000,00 €	22 965,00 €		35,00 €		23 000,00 €
GYMNASTIQUE SPORTIVE	8 000,00 €	4 800,00 €		25,00 €		4 825,00 €
HANDBALL	12 000,00 €	7 200,00 €				7 200,00 €
HANDISPORT	4 000,00 €	2 400,00 €				2 400,00 €
INDIAN'S ARC	5 500,00 €	3 300,00 €				3 300,00 €
NATATION	10 000,00 €	6 000,00 €		365,00 €	30,00 €	6 395,00 €
OXYGENE	4 000,00 €	2 400,00 €	10 000,00 €			12 400,00 €
RANDONNEURS	300,00 €	180,00 €				180,00 €
RUGBY	10 800,00 €	6 480,00 €				6 480,00 €
SOCIETE HIPPIQUE	4 500,00 €	2 700,00 €				2 700,00 €
TENNIS	13 000,00 €	7 800,00 €	860,00 €			8 660,00 €
TENNIS DE TABLE	4 000,00 €	2 400,00 €				2 400,00 €
TWIRLING BATON	900,00 €	540,00 €				540,00 €
VOLLEY BALL	6 000,00 €	3 600,00 €				3 600,00 €
E.S.B. OMNISPORTS	45 500,00 €	23 000,00 €				23 000,00 €
		113 105,00 €	11 360,00 €	490,00 €	30,00 €	124 985,00 €

ASSOCIATIONS	Subvention de partenariat 2009	Avance 2010 (2009 x 60%)	Contrats d'objectifs	TOTAL
BOULES	153,00 €	91,80 €	- €	91,80 €
QUILLES	153,00 €	91,80 €	- €	91,80 €
UNSS	400,00 €	240,00 €	- €	240,00 €
ROLLER EMOTION	194,00 €	116,40 €	- €	116,40 €
				540,00 €

Acte à classer

DEL10-053

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2010-05-26T10-43-23.01 (MI24683686)

Identifiant unique de l'acte : 033-213300569-20100517-DEL10-053-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Subventions aux associations sportives (avances et subventions pour projet spécifique) exercice 2010

Date de décision : 17/05/2010



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.2. accordées aux associationsActe : [CM170510.53 Subv aux assos sportives.PDF](#)Pièces jointes : [CM 170510-8 PJ Subv aux assos sportives.PDF](#)

Groupe émetteur de l'acte : SECGEN

Préparé	Le 26/05/10 à 10:41	Par DELPEYROUX Maria-Begonia
Transmis	Le 26/05/10 à 10:43	Par DELPEYROUX Maria-Begonia
Accusé de réception	Le 26/05/10 à 10:55	